



Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

**SLO**

ID : 003-210301388-20221220-CIMETARIFS2023-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-deux**  
Le **Treize Décembre à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal  
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN.  
Mme SAVEY. M. FERBOS. Mme AUBIN. M. ROUSSILHE.  
M. GANTHER. Mme COLLANGE. M. BODIN. Mme JEUNE. Mme  
MINARD de CHABANNES. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.  
M. MAHIEU.**

Formant la majorité des membres en exercice.

### Excusés :

- Mme QUATRESSOUS, pouvoir à M. BOUCHET,
- M. TALABARD, pouvoir à Mme MINARD de CHABANNES,
- Mme PÉRICHON, pouvoir à M. BODIN,
- Mme VAZ.

### Absent :

- M. HUSSON,
- M. MARTIN,

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

Monsieur le Maire demande au Conseil de revoir la grille  
tarifaire du Cimetière au 1er janvier 2023.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ensemble des tarifs.

Il précise que ces modifications ont reçu un avis favorable  
de la Commission des Finances réunie le 29 novembre dernier.

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et  
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs applicables au Cimetière  
tels qu'annexés à la présente délibération et ce à compter du 1er  
janvier 2023.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et  
an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le

22 DEC. 2022

Publié ou Notifié

20 DEC. 2022

le :

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,



**Tarifs applicables pour le Cimetière – COMMUNE DE LAPALISSE****Date d'effet au 01/01/2023**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022

Reçu en préfecture le 22/12/2022

Publié le

ID : 003-210301388-20221220-CIMETARIFS2023-DE

<b>Concessions :</b>	15 ans	2,75 m <sup>2</sup> 170 €	5 m <sup>2</sup> 300 €
	30 ans	420 €	750 €
	50 ans	820 €	1500 €
<b>Caveaux désaffectés :</b>	simples	1 place	590 €
		2 places	820 €
		3 places	1050 €
	doubles	4 places	1240 €
		à partir de 6 places	1510 €
<b>Cases Columbarium :</b>	15 ans	300 €	
	30 ans	480 €	
	50 ans	720 €	
	Droit d'ouverture	30 €	
	Plaque identification vierge	45 €	
<b>Jardin du Souvenir :</b>	Taxe de dispersion des cendres	20 €	
<b>Cavernes :</b>	15 ans	300 €	
	30 ans	480 €	
	50 ans	700 €	
<b>Dépositaire ou caveau provisoire :</b>	Droit d'entrée	11 €	
	Du 1er au 60 <sup>ème</sup> jour	2 € par jour	
	3 <sup>ème</sup> mois	40 €	
<b>Plaque puits du souvenir :</b>	Plaque en marbre pour dépôt cendres dans puits du souvenir (vierge)	10 €	